

CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE

	CONGÉS / MOTIFS DE SAISINE	SAISINE DU CONSEIL MÉDICAL FORMATION PLÉNIÈRE	EXPERTISE DILIGENTÉE PAR L'AUTORITÉ TERRITORIALE	INFORMATION / AVIS OU RAPPORT DU MÉDECIN DU TRAVAIL	OBSERVATIONS	MODÈLE DE DOCUMENT
IMPUTABILITÉ AU SERVICE	Accidents de service : présomption d'imputabilité	Uniquement en cas de faute personnelle ou de circonstances particulières	Si besoin, au regard des circonstances	Information par l'employeur	L'expertise médicale ne doit pas être systématiquement utilisée comme moyen d'investigation pour refuser l'imputabilité.	Kit CITIS Schéma récapitulatif accident de service Déclaration AS/AT Fiche de renseignement
	Accident de trajet	Si un fait personnel du fonctionnaire ou circonstance particulière étrangère notamment aux nécessités de la vie courante est de nature à détacher l'accident du service	Si besoin, au regard des circonstances	Information par l'employeur		Kit CITIS Schéma récapitulatif accident de service Déclaration AS/AT Lettre de mission médecin agréé accident de trajet Note honoraire Fiche de renseignement
CONTÔLE MÉDICAL AU MOINS 1 FOIS/AN DILIGENTÉ PAR L'EMPLOYEUR	Maladie professionnelle remplissant toutes les conditions de tableaux : présomption d'imputabilité			Avis obligatoire		Kit CITIS Schéma récapitulatif de maladie professionnelle Fiche de renseignement
	Maladie professionnelle ne remplissant pas toutes les conditions des tableaux			Avis obligatoire	Expertise auprès d'un médecin agréé obligatoire par la collectivité	Kit CITIS Lettre de mission médecin agréé maladie professionnelle Note honoraire
	Maladie professionnelle hors tableaux			Avis obligatoire	Expertise auprès d'un médecin agréé obligatoire par la collectivité pour déterminer le taux d'IPP prévisionnel	Fiche de renseignement

CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE

	CONGÉS / MOTIFS DE SAISINE	SAISINE DU CONSEIL MÉDICAL FORMATION PLÉNIÈRE	EXPERTISE DILIGENTÉE PAR L'AUTORITÉ TERRITORIALE	INFORMATION / AVIS OU RAPPORT DU MÉDECIN DU TRAVAIL	OBSERVATIONS	MODÈLE DE DOCUMENT
IMPUTABILITÉ AU SERVICE EN CAS DE RECHUTE	Accident de service ou de trajet	Uniquement si l'autorité territoriale envisage de ne pas reconnaître l'imputabilité	Conseillée	Information par l'employeur		Lettre de mission médecin agréé rechute accident de service/trajet Note honoraire Fiche de renseignement
	Maladie professionnelle	Uniquement si l'autorité territoriale envisage de ne pas reconnaître l'imputabilité	Conseillée	Rapport obligatoire (procédure identique que pour une 1 ^{re} demande de maladie professionnelle)		Lettre mission médecin agréé rechute maladie professionnelle Note honoraire Fiche de renseignement
ATI	Demande d'ATI ou révisions		Rapport médical ATIACL	Non		Formulaire demande agents ATI Rapport médical Lettre de mission médecin agréé ATI Note honoraire Fiche de renseignement
RETRAITE POUR INVALIDITÉ	- imputable - non imputable au terme des droits CMO*/CLM*/CLD*/ DORS*		Rapport médical AF3	Non	Expertise auprès d'un médecin généraliste agréé obligatoire par la collectivité pour déterminer le taux d'IPP prévisionnel si l'AF3 n'est pas complété.	Rapport médical (AF3) Note honoraire Lettre de mission médecin agréé retraite pour invalidité Notice explicative AF3 Questionnaire TP Fiche de renseignement Attestation de reclassement Fiche descriptive des fonctions

CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE

	CONGÉS / MOTIFS DE SAISINE	SAISINE DU CONSEIL MÉDICAL FORMATION PLÉNIÈRE	EXPERTISE DILIGENTÉE PAR L'AUTORITÉ TERRITORIALE	INFORMATION / AVIS OU RAPPORT DU MÉDECIN DU TRAVAIL	OBSERVATIONS	MODÈLE DE DOCUMENT
RENTE POUR INVALIDITÉ STAGIAIRE	Inaptitude définitive imputable au service			Non		
OCTROI D'UN CONGÉ DE MALADIE POUR CAUSE EXCEPTIONNELLE	Blessure ou maladie contractée ou aggravée en accomplissant un acte de dévouement ou en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personne(s)			Non		
AUTRES CAS	Maladie incurable du conjoint invalide/ Pension d'orphelin de + de 21 ans infirme/Tierce personne			Non		Les pensions de réversion Questionnaire TP Fiche de renseignement

Légende :

ATI : Allocation Temporaire d'Invalidité

CMO : Congé de Maladie Ordinaire

CLM : Congé de Longue Maladie

CLD : Congé de Longue Durée

DORS : Disponibilité d'Office pour Raison de Santé



Oui



Non